

ACCÈS . ACCESS

ADRESSE / ADDRESS

Paris Porte de Versailles
Parc des expositions
1, place de la Porte de Versailles
75015 Paris

A PIED / PEDESTRIAN ACCESS

- Métro : ligne 12, station Porte de Versailles
- Tramway : ligne T3, station Porte de Versailles
- Bus : lignes 39 - 80, station Porte de Versailles

- Metro : line 12, Porte de Versailles station
- Tramway : line T3, Porte de Versailles station
- Bus : Routes 39 - 80, Porte de Versailles station



Depuis l'Aéroport
Roissy Charles De Gaulle :
From Roissy Charles de Gaulle Airport :

1 h : B + 7 + 12
50 min en voiture / 50 min by car

Depuis l'Aéroport d'Orly :
From Orly Airport :

30 min : T 3 + orlybus
15 min en voiture / 15 min by car

EN VOITURE / BY CAR

- Depuis les autoroutes A1, A4, A6, A10, A15 : Prendre direction Paris, accès par le périphérique Ouest, sortie Porte de Versailles.
- Depuis A3, A13, A14 : Prendre direction Paris, accès par le périphérique Sud, sortie Porte de Versailles.
- From A1, A4, A6, A10, A15 : Direction Paris, access via western section of the ring road, exit Porte de Versailles
- From A3, A13, A14 : Direction Paris, access via southern section of the ring road, exit Porte de Versailles

STATIONNEMENT, LIVRAISON ET CIRCULATION PARKING, DELIVERY ACCESS, TRAFFIC

- Pendant les périodes de montage et de démontage, le stationnement est gratuit.
- Pendant l'ouverture au public : parking à tarif forfaitaire, ouverts de 8h00 à 23h00 (extension d'horaires en cas de nocturnes). La sortie peut s'effectuer 24h/24.
- Retrait des cartes magnétiques à l'Espace Exposants (Allée centrale).
- Aucun duplicata ne sera délivré. Chaque carte est accompagnée d'un macaron, qui indique la porte d'accès au parking. (Visible en permanence sur le pare-brise du véhicule dès l'accès au parc.)

Les livraisons sont autorisées pour une durée maximale d'1h (généralement entre 7h et 9h30) après délivrance d'un laissez-passer aux portes D ou M (suivant le pavillon).

Les dispositions du Code de la Route sont applicables sur le site.

- Tout stationnement interdit hors des parkings et des aires aménagées
- Il est interdit de s'arrêter sur les voies prioritaires.
- Pendant l'ouverture au public, aucun stationnement ni stockage d'aucune sorte n'est autorisé autour des pavillons, en particulier sur les périmètres de sécurité.

Tout véhicule en infraction peut être enlevé sans préavis et conduit sur un emplacement réservé ; les frais de déplacement et de stationnement sont alors à la charge du contrevenant et réglables avant la reprise du véhicule.

- During set-up and breakdown, parking is free.
- While the event is open to the public : Car parks are open from 08.00 am to 11.00 pm (and later in the case of late night opening). Exits operate 24 hours a day.
- Collect of magnetic cards from the Exhibitors Services (Central allée).
- No duplicates will be issued. Your card comes with a windscreen sticker which indicates the parking gate you should use. (Sticker on the inside of your windscreen before entering the exhibition centre)

A pass must be collected from access gates D or M before deliveries can be authorised (maximum delivery time 1 hour, usually between 07.00 and 09.30 am).

The highway code applies at all times inside the Exhibition Centre grounds.

- All parking, even picking up and setting down, is prohibited outside car parks and designated parking areas.
- Parking in lanes is prohibited.
- During exhibition opening hours, parking and storage are prohibited around the pavilions, especially in emergency vehicle areas.

Any vehicle in breach of these regulations may be removed and taken to a secure pound. The person responsible will have to pay the costs of removal and parking before the vehicle can be released.

